

Une théorie politique normative à mains libres

Axel Gosseries

Une priorité aux questions, non aux disciplines

Inscrivez-vous votre travail en « théorie politique » ? Pourquoi ? Et si oui, comment en êtes-vous venu à faire de la théorie politique et à qualifier ainsi votre travail ?

La majeure partie de mes recherches relève sans doute de la *théorie politique normative*. Cette dernière allie une montée en généralité à un travail sur les concepts et les arguments, germes potentiels d'éclairages nouveaux. Le centrage sur le politique se traduit d'abord, dans mon cas, par une focalisation sur le territoire spécifique des obligations morales que nous appelons « de justice », mais aussi par une exploration du maquis de la théorie de la démocratie. Et il y a enfin une volonté de jeter des ponts entre un travail conceptuel associé à une lucidité empirique d'une part et une visée axiologique et normative d'autre part. L'idée est de dessiner des sentiers argumentatifs susceptibles d'éclairer ce que divers types d'agents devraient être libres ou contraints de faire par rapport à leur environnement, à autrui, voire à eux-mêmes, en situation plus ou moins idéale. Le tout, en n'oubliant jamais que nous marchons toujours sur des œufs et que ce qui est susceptible de nous prémunir d'une sortie de piste reste fragile lui aussi. Je dirais que cela consiste en une épistémologie tout-terrain couplée à une honnêteté intellectuelle à l'écoute (charitable) de la contradiction et sensible aux biais susceptibles de nous égarer.

Ceci étant, je ne suis pas politologue de formation. Et je ne pense même pas être un observateur particulièrement avisé de la vie politique « politicienne ». Je n'ai donc pas spontanément tendance à me définir comme un chercheur en « théorie politique » – ni d'ailleurs comme un « éthicien ». « Théorie politique » est un qualificatif qui me semble d'abord être utilisé par les politologues pour désigner ceux qui, en leur sein, effectuent un travail théorique un peu différent, qu'il soit plutôt conceptuel, plutôt d'histoire des idées, plutôt à visée normative, voire allie plus d'une de ces trois composantes. Parler de théorie politique, c'est donc peut-être désigner des collègues qui tentent d'enrichir l'analyse des discours par un

travail plus strictement conceptuel. Ou celles qui s'efforcent de pratiquer l'histoire des idées en étant moins exclusivement préoccupées par les conditions socio-économiques de leur occurrence et plus par leur logique propre et par l'analyse des textes théoriques du passé. Ou encore ceux qui s'aventurent, avec une prudence variable, sur le terrain des prises de position axiologiques et/ou normatives. Mais ce dernier courant normatif est peut-être plus minoritaire en théorie politique en France qu'il ne l'est ailleurs.

L'aspiration à la scientificité et à l'objectivité est forte chez les politologues. C'est sans doute plus vrai encore pour eux que pour d'autres sciences sociales. Peut-être parce que leur discipline se définit d'abord par un objet spécifique (« le politique ») plus que par des méthodes exclusives. Ceci expliquerait un investissement accru de légitimation disciplinaire. Mais la visée d'objectivité s'explique probablement surtout par la nature des sollicitations publiques – télévisées ou non – dont les politologues font l'objet. Elles semblent exiger de leur part d'éviter toute prise de position partisane qui pourrait semer le doute sur l'objectivité de leurs analyses, électorales ou autres. Il y a une éthique démocratique des politologues qui les rend souvent réticents à se positionner normativement.

Le recours à une argumentation normative peut donc être perçu comme problématique par les collègues des sciences sociales, sauf bien sûr quand il s'agit d'étudier empiriquement la dynamique des valeurs d'une population ou de scruter la plausibilité de prémisses factuelles d'arguments normatifs. L'idée même de théorie semble parfois mise à mal elle aussi à l'ère des données massives¹. D'aucuns seraient tentés de délaisser la formulation d'hypothèses ou l'idée de modèle au profit d'un traitement de données sans œillères susceptible « par induction » de nous éclairer sur le réel. Et on ne peut exclure par ailleurs que de plus en plus de politologues se dédient, comme nombre de pharmacologues et certains économistes, à des essais contrôlés randomisés².

Le contexte pourrait donc paraître peu favorable à qui croit dans les vertus d'une hypothèse clairement formulée, d'une théorie solidement étayée et *a fortiori* si cette dernière est porteuse d'une visée normative. Le présupposé est pourtant dans ce dernier cas que le passage du factuel et du conceptuel à l'axiologique et au normatif exige une méthode et une argumentation rigoureuses et réflexives qui doivent avoir leur place dans la recherche universitaire. On ne peut l'abandonner au seul travail démocratique – quelle que soit la noblesse de ce dernier –, voire aux seuls politiciens, supposés effectuer seuls, en praticiens, le passage de l'être au devoir être. Ou pour le dire autrement, il y a une nécessité et une légitimité à ce que des chercheurs se concentrent sur le détail d'arguments normatifs, sur leurs promesses et leurs limites. Leurs

1 - Voir Sauro Succi et Peter V. Coveney, « Big Data: The End of the Scientific Method? », *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, 18 février 2019, disponible en ligne (<https://doi.org/10.1098/rsta.2018.0145>).

2 - Voir James N. Druckman, Donald P. Green, James H. Kuklinski et Arthur Lupia (dir.), *Cambridge Handbook of Experimental Political Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, chap. 32 et 34.

analyses et prises de position doivent pouvoir nourrir de manière transparente le débat démocratique.

À la réflexion, j'aurais tendance à qualifier mon travail de simplement « philosophique », peut-être parce que c'est une de mes disciplines de formation. En fait, j'accorde peu d'importance aux labels disciplinaires – ce que je dois peut-être en partie aussi à ma double formation initiale à l'Université St Louis. Un même travail s'effectuera d'ailleurs en Espagne en faculté de droit, en Suède en faculté de sciences politiques ou en Belgique en faculté de philosophie. Qu'importe. Chaque sous-discipline – comme les langues naturelles – a certes des traditions propres, un « génie » propre, qui peut évoluer avec le temps et dont on doit apprécier la richesse et la spécificité. Mais la complexité des questions auxquelles nous sommes confrontés exige surtout de notre part de se forger une seconde nature, un réflexe interdisciplinaire constant, qui assume les imperfections liées à une sortie de notre zone de confort tout en rejetant fermement toute velléité d'arrogance disciplinaire. Cette dernière s'avère être un obstacle redoutable au quotidien, bien plus que je ne l'imaginais initialement. Les appartenances disciplinaires – comme celles qui nous lient à un groupe linguistique – ont trop tendance à être instrumentalisées pour exclure, alors que leur fonction principale devrait rester de nous aider à nous comprendre. Et si les discours ne cessent de louer l'interdisciplinarité, les politiques bibliométriques et les coupes budgétaires ne cessent de nous « discipliner » toujours plus.

Le défi consiste donc peut-être alors moins à se demander ce qu'est la théorie politique, qu'à s'interroger sur la désirabilité de faire de la théorie politique sans le dire. Il nous faut retrouver l'esprit des figures intellectuelles du passé qui naviguaient librement d'une discipline à l'autre, tout en prenant acte des avancées acquises grâce à la spécialisation constante de nos champs de recherche. Parmi les moyens d'y parvenir, il y a bien sûr l'insistance sur une formation de nos étudiantes à maîtriser plusieurs disciplines dès le départ, à l'image d'une formation multilingue qui conduirait ses étudiants à perdre tout besoin de se définir par une appartenance linguistique principale. Combien de fois n'ai-je pas découvert une moindre ouverture d'esprit chez des étudiants en fin de parcours que chez ceux fraîchement sortis du secondaire ? Il est essentiel de n'y voir ni une bonne nouvelle, ni une fatalité.

Quant à la recherche, je pense à la mise en place attentive de dispositifs tels que séminaires communs ou co-publications, fut-ce via des formes courtes, joignant à la spécialisation toujours plus forte, un geste constant de retissage interdisciplinaire. Et il y a aussi l'idée d'une recherche se définissant plus par la nature de ses questions que par le label disciplinaire auquel on les rattacherait – un peu dans l'esprit de la neuvième thèse de Karl Popper dans *La logique des sciences sociales*, même si ce dernier ne nie pas l'existence de traditions scientifiques. La fidélité à une question exige souvent une certaine infidélité disciplinaire. Il faut choisir sa priorité.

De ce point de vue, la recherche normative et appliquée est peut-être un lieu particulièrement hospitalier à un tel dialogue interdisciplinaire. Elle

mobilise des connaissances empiriques diverses, alliées à des propositions normatives et concrètes sur lesquelles nous avons tous des intuitions, et dont le caractère concret nous aide à nous comprendre malgré la diversité de nos jargons. Et en fin de compte, ce que j'apprécie, c'est que la recherche normative et appliquée préserve ainsi un espace qu'on pourrait presque qualifier de « généraliste », mobilisant curiosité et sens du dialogue, deux attitudes centrales lorsqu'on se dédie à la recherche mais que la vie académique s'empresse trop vite de mettre sous l'éteignoir. Cela ne veut pas dire que l'on peut s'improviser soi-même démographe, économiste ou linguiste. Mais cela signifie qu'il est essentiel de prendre le temps de dialoguer avec les collègues d'autres disciplines, sans œillères, pour comprendre en profondeur ce qu'elles ont d'intéressant à nous raconter.

Garder les mains dans le cambouis des idées

Quelle(s) œuvre(s), auteur(s), courant(s) et famille(s) de pensée vous semblent fondamentaux pour la théorie politique contemporaine ?

Autant importe-t-il de ne pas nous laisser enfermer dans une discipline, autant me paraît-il salutaire d'insister d'abord sur des questions, des propositions, des concepts et des arguments plutôt que sur des œuvres, des auteurs, des courants ou des familles. Je reconnais que l'analyse de la dynamique d'une œuvre, celle de ses conditions d'émergence ou des tensions qui la traversent puissent être fertiles d'enseignements. Et je ne pense pas qu'il faille perdre la patience d'une lecture attentive d'ouvrages d'ampleur et d'une compréhension de sa logique interne. Il me semble cependant libérateur de sortir tant que possible d'une approche par auteurs ou par écoles de pensée, de s'intéresser aux idées plus qu'à leurs auteurs, et de s'interroger sur le contenu précis de ces idées au-delà des labels qui les désignent, en évitant l'écueil du « lâcher de noms ».

Un moindre centrage sur les auteurs présente au moins deux avantages. D'abord, il laisse paradoxalement un peu plus de place à l'idée de prise de position – sur laquelle je reviens ci-dessous. Car on a parfois le sentiment d'une contradiction forte. Celle qui résulte de l'intuition selon laquelle il importerait plus d'analyser les positions d'auteurs reconnus que de prendre nous-même position. Or, c'est un peu comme si l'activité sportive ou musicale cessait d'occuper un espace légitime et que nous en serions tous réduits à devenir les commentateurs sportifs ou les critiques musicaux, de matches et de concerts qui n'existeraient plus que dans le passé. Ensuite, un moins grand centrage sur les individualités rend plus visible le caractère collectif et collaboratif de l'effort de recherche, à l'image de l'esprit de la communauté du logiciel libre. Car à force de mettre en exergue un auteur, l'on peut être amené à accréditer l'idée selon laquelle toute pensée serait si singulière que le geste d'affirmation individuelle qu'elle matérialise importerait plus que celui de la construction collective d'un savoir, voire que cette dernière serait une entreprise nécessairement vouée à l'échec.

De même, un moindre centrage sur les écoles de pensée est bienvenu lui aussi. Plutôt que de demander à une collègue si sa position est « utilitariste » par exemple, on peut sauter cette étape et engager directement le dialogue sur des composantes spécifiques de sa position, ce qui est d'autant plus nécessaire lorsque l'on prend conscience de la polysémie de termes comme « utilitarisme », « libéralisme », « laïcité » ou « égalité des chances ». On glisserait alors vers des questions plus essentielles. Par exemple, quelles raisons puis-je avoir de remettre en cause l'importance du bien-être des personnes, centrale pour les utilitaristes ? Ou quelle place exacte accorder à la question de l'efficacité, clef aussi pour les utilitaristes ? En dépassant les noms d'écoles, on évite de trop facilement s'échanger ce qui ressemble parfois à des noms d'oiseaux. En faisant porter le débat plus directement sur des composantes plus singulières, nous prenons d'emblée au sérieux la complexité d'une théorie, son caractère inévitablement « bricolé ». Nous nous donnons aussi les moyens, par une telle compréhension de l'intérieur, de tenter de percevoir où se jouent exactement les différences entre, par exemple, un libertarien de gauche et une hobbesienne de gauche, ou entre un utilitariste des chances de bien-être et un égalitariste du bien-être.

Ceci étant, il est bien sûr essentiel de pouvoir faire le point sur les gains de compréhension qu'ont permis à ce jour les efforts cumulés de la réflexion théorique et de l'observation des faits. Ce regard rétrospectif importe, même s'il ne suffit pas à définir les défis qui se présentent à la théorie politique pour l'avenir. Si l'on reste dans le seul registre des théories philosophiques de la justice, les efforts menés au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, et poursuivis au cours de ce siècle, nous permettent de mieux comprendre une série de choses. Sur le plan des principes de justice, on perçoit mieux aujourd'hui la différence entre une visée d'égalité, un objectif de maximisation du sort du plus défavorisé et une volonté de garantir que chacun « ait assez ». On comprend mieux aussi qu'il est possible d'associer égalité et efficacité de diverses manières. Au plan de la définition du principe central, on peut le faire par exemple en passant d'un égalitarisme classique – qui se préoccupe des inégalités comme telles et accepte le nivellement par le bas au sens fort – à un égalitarisme du leximin. Ou alors, en sens inverse, en passant d'un utilitarisme classique à un prioritarisme, qui accorde un poids particulier à une préoccupation pour le plus défavorisé³. On commence à y voir un peu plus clair aussi sur les relations possibles entre le suffisantisme et le limitarisme, qui en appelle à considérer le fait de dépasser un certain plafond de richesse comme injuste⁴. De même, sur le plan de la métrique, on a exploré de nombreuses pistes permettant de passer à des métriques de la justice un peu moins welfaristes (par

3 - Voir Philippe Van Parijs, « Difference Principles », in Samuel Freeman, *The Cambridge Companion to John Rawls*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Serena Olsaretti (dir.), *The Oxford Handbook of Distributive Justice*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

4 - Ingrid Robeyns, « Limitarisme », in Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF, 2018 ; Axel Gosseries, « Qu'est-ce que le suffisantisme ? », *Philosophiques*, vol. 38, n° 2, 2011, p. 465-492.

exemple les biens premiers de John Rawls ou les capacités d'Amartya Sen) ou un peu plus sensibles à la responsabilité (par exemple en passant du bien être aux opportunités de bien-être).

On en sait également un peu plus sur les défis posés par l'extension des exigences de justice au-delà de la sphère de l'ici et du maintenant, dans les domaines de la justice globale ou trans-générationnelle. Et on a aussi commencé à explorer l'application des théories à des objets spécifiques comme l'accès à l'éducation, aux soins de santé, marché du travail ou à la propriété intellectuelle. Le défi est de bien identifier les caractéristiques de ces objets (par exemple, leur positionnalité ou leur rivalité), mais aussi de raccrocher nos intuitions spécifiques à une théorie d'ensemble, en effectuant un travail plus intégré à cet égard que celui proposé par le sphérisme de Michael Walzer ou les ordres de justification de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Et puis, on comprend un peu mieux aussi comment articuler la justice distributive avec des choses comme la reconnaissance, les politiques anti-discriminatoires (race, genre, âge, etc.), la mobilité sociale, l'exploitation au sens de Marx, ou le concept de dommage, pour ne prendre que quelques exemples. On dispose donc de plus d'outils pour répondre à des questions telles que : « Comment penser nos obligations de justice dans des contextes où le concept de dommage est inopérant ? » ou « Peut-on conclure à l'existence d'une discrimination problématique en l'absence de toute injustice distributive ⁵ ? » ou encore « accroître la mobilité sociale garantit-il nécessairement plus de justice sociale ⁶ ? »

Mais notre compréhension reste malgré tout assez rudimentaire à bien des égards et il nous reste de nombreuses choses à élucider. J'en donnerais deux exemples, en me limitant ici aussi au domaine des théories de la justice – ce qui laisse de côté le champ très vaste et très actif de la théorie de la démocratie, ainsi que bien d'autres domaines de recherche en théorie politique normative.

Le premier exemple a trait à l'articulation des théories de la justice avec le langage des droits humains. Ce dernier est la *lingua franca* de nos démocraties. La capacité des théories de la justice à fleurir dans le débat public dépend donc en partie de son aptitude à intégrer ce langage des droits humains ⁷. Pourtant, quand on se penche sur ce que nous avons à offrir en matière de balance des droits par exemple, on a le sentiment qu'il est difficile d'aller au-delà d'un simple test de nécessité et de proportionnalité. Or, nous avons besoin d'une réflexion solide sur les droits. Comment repenser le projet européen sans réfléchir à nouveaux frais sur les quatre libertés de circulation considérées comme la pierre angulaire du marché unique ? Comment réfléchir à l'articulation du droit à la santé avec la liberté de mouvement des personnes ou avec les droits

5 - Kasper Lippert-Rasmussen, « Discrimination », in Serena Olsaretti, *The Oxford Handbook of Distributive Justice*, op. cit., p. 479-497.

6 - Gordon Marshall et Adam Swift, « Social Class and Social Justice », *British Journal of Sociology*, vol. 44, n° 2, 1993, p. 187-211.

7 - Jonathan Wolff, « The Demands of the Human Right to Health », *Proceedings of the Aristotelian Society*, Supp. vol. 86, 2012, p. 217-237.

intellectuels dans un contexte pandémique ? Comment faire face aux tensions entre la judiciarisation du droit à la santé et la nécessité de plafonner l'accès à certains soins en contexte de rareté, en particulier si l'on vise à donner priorité à des soins essentiels pour les plus défavorisés⁸ ? Ou encore, comment intégrer des notions de hiérarchie entre des droits ou de coûts des droits – qui est trop souvent une raison implicite et trompeuse du recours à la distinction entre droits-libertés et droits-créance⁹ ? Sur toutes ces questions, on a le sentiment d'un grand dénuement théorique, qui résulte peut-être d'un manque de dialogue entre les théoriciens de la justice distributive et théoriciens et les praticiens du droit.

L'autre exemple, c'est celui des agents de la justice. Une chose est de déterminer une théorie de la justice avec un principe et une métrique claire – par exemple, un égalitarisme libéral des opportunités de bien-être. Une autre est de déterminer dans une société complexe avec différents types d'acteurs spécialisés par leur forme juridique et leurs missions, quel type d'agent doit prendre en charge quelle part de l'objectif social général. Et ici aussi, même si on part des responsabilités étatiques comme modèle par défaut – voire des fonctions régaliennes comme point de départ, les difficultés que l'on rencontre par exemple à définir la responsabilité sociale des entreprises témoignent de la nécessité d'une philosophie politique enrichie, qui parvienne à penser une certaine division du travail distributif qui fasse droit à la fois à la nécessité d'une division du travail (on ne peut demander à chaque type d'acteur de tout faire), à la liberté d'association (il faut laisser une certaine marge à chaque type d'acteur de définir la finalité qui l'anime), mais aussi au fait que les États, comme les entreprises ou les organisations sans but lucratif, font eux aussi face à une pression compétitive (qui est souvent identifiée comme une source de réduction des marges de manœuvre). La philosophie morale a un peu développé le champ des obligations spéciales liées à des professions particulières (par exemple avocate, médecin) ou à des rôles particuliers (par exemple parent). Mais nous n'avons pas d'équivalent robuste au plan de la philosophie politique. Or, c'est essentiel, car on pense trop souvent être en désaccord sur un objectif distributif général, alors que c'est parfois une compréhension différente de la responsabilité spécifique de certains types d'acteurs qui s'y joue en réalité. On peut avoir un objectif de justice ambitieux tout en étant très peu exigeant sur la mesure dont les entreprises doivent y contribuer, et on pourrait aussi avoir la position inverse. Ces questions sont essentielles pour nos sociétés d'aujourd'hui où l'on retombe toujours trop facilement sur l'État comme responsable de dernier ressort.

8 - Jonathan Wolff, « The Content of the Human Right to Health », in Rowan Cruft, Matthew Liao et Massimo Renzo (dir.), *The Philosophical Foundations of Human Rights*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 491-501.

9 - Stephen Holmes and Cass R. Sunstein, *The Cost of Rights*, New York/Londres, Norton & Co., 1999.

Trois vertus de la prise de position

Pensez-vous que la théorie politique peut et doit éclairer le débat public ?

Elle peut et doit le faire, en écoutant, en expliquant, mais aussi en prenant position au plan normatif. Et c'est sur ce dernier point que je voudrais insister ici. On doit certes être lucide sur les écueils de cette posture. Tout le défi consiste à le faire avec intégrité, de façon réflexive, sans dogmatisme, et surtout en mettant cartes sur table de manière à mettre en exergue l'autorité des arguments plutôt que des personnes. Car l'objectif est bien d'éclairer le débat, et non de mettre en évidence des egos. D'ailleurs, ce n'est pas nécessairement une posture facile pour de nombreux chercheurs dont la force réside plus dans l'acuité et la patience contemplative que dans une passion pour l'assertivité.

Ceci dit, je dirais qu'accepter de prendre position rend d'abord nos théories meilleures, et ce par plusieurs voies. Une raison pour laquelle cela les rend meilleures, c'est qu'en nous engageant dans le débat public, nous sommes confrontés à des questions nouvelles, souvent inattendues, qui peuvent surprendre par leur formulation ou par les réalités qu'elles dévoilent. Ces dernières sont souvent à la mesure des expériences de pensées que nous utilisons couramment pour comprendre des points précis. Et si nous refusons le déni de justice – comme on dirait en droit judiciaire – nous sommes obligés de prendre à bras le corps des questions que la théorie aurait éventuellement délaissées en s'en tenant à sa dynamique propre.

Identifier des champs désertés et devoir s'y pencher ne peut donc que rendre nos théories meilleures. Mais l'effort même de prendre position normativement peut aussi améliorer nos théories d'une autre façon. Il nous force, si on est un tant soit peu réflexifs, à tenter de théoriser et de rendre visibles les divers glissements qui nous font passer d'un registre à un autre. Nous décrivons des faits, ciselons des concepts, formulons des jugements axiologiques, défendons des positions normatives, que ces dernières concernent des devoirs moraux ou des obligations juridiquement contraignantes. Et la mobilisation simultanée de ces différents registres ainsi que le glissement de l'un à l'autre me semblent avoir été insuffisamment pensés.

On a bien sûr une vaste littérature sur la distinction entre faits et valeurs¹⁰. Mais on y voit moins clair je trouve sur la manière dont pourraient et devraient s'opérer les glissements entre un travail conceptuel (par exemple « Qu'est-ce que la liberté d'expression ? ») et un travail axiologique ou normatif (par exemple « Un monde avec plus de liberté d'expression est-il nécessairement meilleur ? » ou « Faut-il museler la liberté d'expression dans tel ou tel cas ? »)

¹¹. De même, nous avons des ressources sur le passage d'une obligation morale à une obligation juridiquement contraignante (notamment à travers la

10 - Hilary Putnam, *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy and Other Essays*, Cambridge, Harvard University Press, 2002.

11 - Ian Carter, « Value-freeness and Value-neutrality in the Analysis of Political Concepts », *Oxford Studies in Political Philosophy*, vol. 1, 2017, p. 279-306 ; Johan Olsthoorn, « Conceptual

littérature sur la tolérance). Par contre, le passage de propositions axiologiques (de type « ce serait bien que x fasse y ») à des propositions normatives (de type « x doit faire y ») me semble avoir été moins thématisé¹². Lorsque nous prenons position au plan normatif, nous mobilisons ces divers registres. Et plus nous le pratiquons, plus nous serons contraints de le théoriser.

Ainsi, une prise de position normative publique d'un théoricien peut contribuer à améliorer nos théories – notamment via les deux canaux que je viens d'évoquer. Mais une telle prise de position peut aussi améliorer la qualité du débat démocratique lui-même. Je ne parle pas ici seulement du fait de décrire avec pédagogie et perspicacité des positions possibles et d'en souligner charitablement les forces et les limites. Ce dont je parle ici va au-delà et porte sur la question de l'engagement normatif. Pourquoi ce dernier importe-t-il ? Parce que je crois que certaines idées ne deviennent crédibles que si elles sont incarnées en des personnes qui les ont étudiées avec passion et intégrité, qui en ont fait le tour et sont prêtes éventuellement à s'attirer les foudres de certains de leurs concitoyens parce qu'elles les croient justes. Cette fonction de mise à l'agenda me semble essentielle. Il s'agit donc moins de le faire par goût pour l'assertivité que parce que les idées doivent être incarnées dans des personnes qui les portent. C'est pour cela que le travail de prise de position, en particulier lorsqu'il concerne des propositions concrètes, va au-delà de la seule déconstruction critique d'une idée ou de la présentation d'un panorama d'idées qui resteraient extérieures à nous-mêmes. Et on perçoit ici aussi qu'il s'agit d'une voie très étroite. Car si cette incarnation des idées semble nécessaire, il faut éviter qu'elle nous fasse rebasculer complètement dans le registre de l'argument d'autorité pur et simple. Le défi est donc de s'en remettre d'abord à l'autorité de l'argument, tout en acceptant la nécessité d'un recours à l'autorité d'une incarnation de l'idée en vue de la rendre audible.

Pour insister un peu, quand on s'engage sur une idée comme théoricien, il y a la conjonction entre deux choses. D'une part, une incarnation en une personne invitant le public à prendre cette position au sérieux. Mais il y a aussi tout le travail argumentatif qui accompagne cette incarnation : montrer comment on peut formuler différemment une question normative, montrer quelle différence cela fait, montrer les glissements entre le factuel, le conceptuel, l'axiologique, le normatif, montrer la nature exacte des arguments, leurs intuitions sous-jacentes, le degré auquel ils sont dépendants de présupposés factuels sur lesquels les collègues empiristes peuvent nous éclairer, etc. C'est la conjonction des deux choses qui me semble particulièrement importante, et permet de prendre au sérieux une idée sans retomber dans l'argument d'autorité pur et simple.

Analysis », in Adrian Blau (dir.), *Methods in Analytical Political Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 153-191.

12 - G. Arrhenius, « The Paradoxes of Future Generations and Normative Theory », in Jesper Ryberg et Torbjörn Tännsjö (dir.), *The Repugnant Conclusion. Essays in Population Ethics*, Dordrecht/Boston/Londres, Kluwer, 2004, p. 201-218.

La place de l'histoire des idées

Quelle articulation faites-vous entre théorie politique et histoire des idées ?

Quand je pense à l'histoire des idées, cela m'évoque des choses comme Vives sur l'assistance publique, Locke sur la tolérance religieuse, Burke sur la représentation, Condorcet sur la rigidité constitutionnelle, Bentham sur les droits des animaux, Hamilton sur le fédéralisme économique, Wollstonecraft sur les droits des femmes, Fourier sur les coopératives, Ricardo sur la rente, Mill sur le secret du vote, Marx sur l'exploitation et l'aliénation, Rignano sur la taxation des héritages, Keynes sur la balance des échanges commerciaux, de Beauvoir sur le genre, etc. L'histoire des idées, c'est notre mémoire vive, une source d'inspiration et de confrontation. Et c'est d'ailleurs intrigant que l'on ne pense pas aussi spontanément à la *géographie* des idées, même si les travaux sur la réception d'un auteur ou sur les cheminements « nationaux » d'une idée existent¹³. Ceci nous dit peut-être quelque chose de la manière dont, en tant que théoriciens, nous pensons la dynamique des idées dans le temps et moins dans l'espace.

Ceci étant, comme philosophes, nous sommes souvent confrontés à un discours exigeant sur l'histoire de la philosophie. Pourtant, je n'ai pas le sentiment que le type de problématiques que je traite nécessite une attention constante au passé de ma discipline. Elle me paraît même moins centrale par exemple qu'une compréhension de l'économie de l'environnement, un suivi du droit positif des discriminations ou une attention à l'histoire et à la géographie récente des faits politiques. Et je dirais aussi que je vois deux écueils possibles dans une insistance trop exclusive sur l'histoire des idées.

Le premier écueil consiste à se laisser enfermer dans les idées et les mots du passé en se préoccupant à l'excès des spécificités contextuelles de leur émergence ou des spécificités lexicales de leur expression. C'est peut-être un peu naïf de ma part, mais je pense qu'il faut pouvoir être en mesure d'exprimer les intuitions centrales de Kant dans le langage de notre quotidien, comme quand on exige aussi des sciences sociales mathématiques de sortir de leurs équations pour nous partager dans une langue naturelle intelligible les intuitions qui sous-tendent et/ou que révèlent les langages formels. Si l'on veut voir les choses d'un regard neuf, il faut accepter de sortir des rails, du carcan des idées que nous avons hérité, pour tenter, ne fut-ce que dans des moments de parenthèse, des choses nouvelles, en roue libre. Et ce n'est qu'une fois ce travail créatif primaire réalisé avec un maximum de liberté que l'on peut, ensuite, retourner si nécessaire à nos classiques, et confronter nos trouvailles avec les efforts des esprits géniaux qui nous entourent et nous ont précédés. Donc, je dirais que le premier écueil, c'est celui de se laisser enfermer et aussi, en faisant d'un langage particulier une seconde nature, de finir par ne plus en voir les limites d'un discours qui tourne en boucle. Il faut parfois appuyer sur « pause »

13 - Voir par exemple, Mathieu Hauchecorne, *La gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

et se demander : « Au fond, est-ce qu'on ne peut pas exprimer tout ça très différemment ? ». C'est d'ailleurs le paradoxe d'un retour sur le passé qui est supposé nous décaler et qui risque en réalité de nous encapsuler.

Et puis il y a un second écueil : quand on parle d'histoire des idées, on parle d'histoire, ce qui présuppose un appareil méthodologique parfois lourd et une attention aux idées comme des faits, qui rend le passage au niveau normatif malaisé. Parfois, on a le sentiment que nos collègues historiens des idées, tout en étant bouillonnants d'idées et partageant notre curiosité insatiable, se refusent à sortir un instant de leur rôle et à passer au normatif en raison des contraintes méthodologiques dont ils ne se sentent pas en droit de se départir. C'est d'ailleurs tout aussi vrai des historiens des faits. Il est très possible que leur attitude soit salubre, comme peut l'être pour un juge celle de s'en tenir à son devoir de réserve et de renoncer à s'engager dans l'arène politique. Mais si tel est le cas, il faut penser la relation à l'histoire des idées sous l'angle d'une division du travail, avec deux implications.

D'une part, il faut veiller à maintenir un dialogue constant avec eux, pour s'assurer de ne pas perdre des pépites du passé ni de réinventer la roue sans faire justice au passé. Si la division du travail se transformait en un abîme infranchissable, elle perdrait sa fonction. D'autre part, il faut s'assurer de l'existence d'un corps suffisamment fourni de chercheurs en théorie politique qui, eux, s'engageraient à nourrir le débat public d'arguments normatifs bien étayés. Car je pense que ce qui distingue la théorie politique et ce qui en fait la valeur particulière, c'est parfois plus sa prétention normative – ou du moins sa volonté d'éclairer directement le débat normatif – que sa prétention théorique, même si cette dernière en reste une composante essentielle ¹⁴.

AUTEUR

Axel Gosseries est maître de recherches du FNRS et professeur extraordinaire à l'UCLouvain où il est responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale et du programme d'enseignement bilingue PPE. Ses recherches en philosophie politique normative portent notamment sur les questions de justice entre les générations, de justice climatique et de division du travail redistributif. Il est l'auteur de *Penser la justice entre les générations* (Aubier, 2004) et a coordonné plusieurs ouvrages (dont deux chez Oxford University Press). Ses articles sont parus dans diverses revues de philosophie, de droit et d'économie, dont *Journal of Political Philosophy*, *NYU Environmental Law Journal*, *International Economic Review* et *Politics, Philosophy & Economics*.

14 - Grand merci à un.e évaluateur.trice de *Raison politique*, ainsi qu'à Marc Goetzman, Johan Olsthoorn, Luca Pensieroso, Hervé Pourtois, Olivier Sartenaer, Pierre-Étienne Vandamme, Yannick Vanderborght et Astrid von Busekist pour leurs commentaires et suggestions lors de l'élaboration de ce texte.

AUTHOR

Axel Gosseries is FNRS Senior Research Fellow and professeur extraordinaire at UCLouvain (Belgium) where he heads the Hoover Chair in economic and social ethics and the bilingual PPE Program. His research in normative political philosophy includes issues of intergenerational justice, climate justice and the division of redistributive labour. He is the author of *Penser la justice entre les générations* (2004) and the co-editor of various volumes (including two with Oxford University Press). He has published extensively in philosophy, law and economics journals, including the *Journal of Political Philosophy*, *NYU Environmental Law Journal*, *International Economic Review* and *Politics, Philosophy & Economics*.

MOTS-CLÉS

???

KEYWORDS

???